

ASSEMBLÉE NATIONALE3 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN62

présenté par

Mme Saint-Paul, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires étrangères,
M. Vuibert, M. Ledoux, Mme Babault, M. Perrot, Mme Klinkert, Mme Heydel Grillere, M. Reda,
M. Travert et Mme Rilhac

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la première phrase de l'alinéa 4, après la première occurrence du mot :

« armées »,

insérer les mots :

« et lutter contre les campagnes de désinformation visant à déstabiliser la France sur notre territoire et à l'étranger ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces dernières années, la désinformation, la propagande et la manipulation de l'opinion publique ont été utilisées par certains acteurs, étatiques ou non, pour influencer les opinions et les perceptions à l'étranger, en suscitant un sentiment anti-français, notamment dans le Sahel. Jusqu'à très récemment, elles ont eu tendance à être minorées par les autorités diplomatiques et militaires, engendrant de fâcheuses répercussions comme la fin précipitée de l'Opération Barkhane et le retrait des forces armées françaises au Mali et au Burkina Faso.

Cet amendement, vise donc à rappeler à quel point l'information et la désinformation, peuvent constituer des éléments de premier ordre en termes de menaces hybrides à l'encontre de notre pays.